

# LA PROLONGATION DE LA SCOLARITE EN FRANCE

## I- Généralité :

En 1914, moins de 5% des enfants poursuivaient leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, dont le terme était alors atteint à 13 ans. Aujourd'hui (1958-1959), alors que cet achèvement est fixé à 14 ans, le pourcentage est de l'ordre de 65% pour l'ensemble du pays. Il avoisine 75 à 80 % dans les agglomérations et les régions industrialisées. Il atteint 84% à Paris. Il est vraisemblable qu'il dépassera, en 1967, celui de 80% pour l'ensemble du territoire.

Cette prolongation, aussi bienfaisante à l'ouvrier qu'au paysan, ne sera pas une répétition de l'école primaire, mais une préparation directe à la vie pratique.

### (« La Réforme de l'Enseignement, Exposé des Motifs »).

C'est ainsi que constamment la République s'est penchée sur l'**enfance**, avenir et espoir du pays : par l'école et l'instruction, elle permet de mieux en mieux à chaque enfant de développer pleinement sa **personnalité** ; elle veut lui donner les moyens d'accéder, pour le plus grand bien de tous, à la forme d'activité professionnelle où il pourra rendre le plus de services en raison de ses **aptitudes** et son effort personnel.

La Révolution proclama l'obligation pour l'Etat d'organiser lui-même une **instruction** publique, commune à tous les citoyens et gratuite « à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes ».

Cette école, ils la voulurent **obligatoire** pour qu'aucun égoïsme, aucune insouciance n'enfermât jamais un enfant dans l'ignorance. Ils la voulurent et ils la firent **gratuite** pour que la pauvreté ne fut plus une déchéance intellectuelle. Ils la voulurent et ils la firent **laïque** pour qu'elle regroupât côte à côte et cœur contre cœur tous les enfants de France et qu'elle fut, par la **tolérance** et le respect des **consciences**, l'apprentissage de **fraternité** et de **amitié** françaises.